

# PREPARATION A L'HABILITATION DU PERSONNEL ELECTRICIEN BT

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Décret N° 88-1056 du 14 Novembre 1988  
Publication UTE C 18-510  
Durée de validité : 3 ans

## OBJECTIFS :

- Connaître et respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE C 18-510
- Connaître les prescriptions pour effectuer la consignation, l'intervention, le travail au voisinage.
- Connaître les prescriptions de sécurité pour assurer la fonction de surveillant de sécurité, chargé de travaux

DUREE : 2 Jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10

## PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel électricien, pouvant exécuter des travaux d'ordre électrique, possédant des connaissances sur matériel haute tension (cellule arrivée, cellule porte fusible, transformateur)  
Aptitude médicale spécifique.

## PROGRAMME :

- Les principes fondamentaux en Electricité
  - Qu'est-ce que l'Electricité
  - Les différentes formules mathématiques
- Effets du courant sur le Corps Humain
  - Contact direct
  - Contact indirect
  - Courbe de sécurité
- Mesures de protection contre les chocs Electriques
  - Protection contre les contacts directs
  - Protection contre les contacts indirects
  - Les différentes classes d'appareillage
- Les régimes de neutre ou schéma des liaisons à la terre
  - Régime de Neutre TT
  - Régime de Neutre TN
  - Régime de Neutre IT
- La procédure d'habilitation UTE C18 510
  - Qu'est ce que l'Habilitation
  - Les symboles
  - Les domaines de tension
  - Les familles d'intervenants
  - Les zones d'environnements
  - Les équipements de protection individuelle
  - Les fusibles et disjoncteurs
- Conduite à tenir en cas d'accident

INTRA

INTER

## FORMATEURS :

Technicien électrotechnique

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Formation pratique
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques selon référentiel UTE C18-510

## CONTACT :

04 42 09 49 03  
[gse@qseformation.com](mailto:gse@qseformation.com)



## COMMENTAIRES :

Nous pouvons fournir à la demande de l'employeur, le carnet de prescriptions de sécurité électrique UTE C 18-510. Il constitue un recueil des prescriptions de sécurité électrique que tout habilité BO, HO, B1, H1 et BR doit connaître à l'issue de la FORMATION qu'il doit avoir reçue (UTE C 18-510 art. 3. 1). Cette publication peut servir de RECUEIL de PRESCRIPTIONS pour le personnel précité travaillant dans le cadre du décret du 14 novembre 1988 sur les installations électriques comme spécifié à l'article 48.11 de ce décret. Elle est remise **contre engagement** à chaque personnel habilité